



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 mai 2004

**Rue du Moulin à Vent : alignement de la propriété BONNEAU (HV
n° 174)**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 mai 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 mai 2004

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2004

DELIBERATION D20040147

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Rue du Moulin à Vent : alignement de la propriété BONNEAU
(HV n° 174)**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La rue du Moulin à Vent est pratiquement toute mise à l'alignement sauf au niveau de la propriété appartenant à M. et Mme BONNEAU.

Au niveau de cette propriété il n'existe pas de trottoir, et les piétons sont obligés de marcher sur la chaussée. Pour permettre de sécuriser ce tronçon en créant un trottoir assurant ainsi la continuité d'un bout à l'autre de la rue, il y aurait lieu de procéder à l'alignement.

En ce sens, M. et Mme BONNEAU ont accepté de céder à la Ville la partie de terrain cadastrée section HV n° 174 de 136 m² correspondant à l'emprise de l'alignement, moyennant le prix de 1564 € incluant l'indemnité de perte de revenus due à l'exploitant du terrain d'un montant de 47,12 € (11,50 €/m² conformément à l'avis du Domaine). Par ailleurs, la Ville de Niort s'engage à reconstruire à la nouvelle limite séparative un mur de soutènement (semelle en béton armé, rangs de parpaings, grillage d'1,50 m de hauteur). L'actuel accès au terrain restant au propriétaire sera conservé et aura une largeur de 6 m.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'alignement décrit ci-dessus ;
- autoriser Monsieur Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville de Niort.

Les dépenses seront imputées au chapitre 2112 - 8241 du Budget en cours.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)